

DANS L'ACTION POUR LES SALAIRES

Depuis le 1^{er} juin et la revalorisation automatique du SMIC, liée à l'inflation, ce sont plus de 850 000 agent.e.s de la Fonction publique, majoritairement dans la territoriale, qui voient leur traitement indiciaire passer sous le salaire minimum.

En catégorie C, passeront sous le salaire minimum 10 échelons sur 11 du premier grade, 7 du deuxième grade et 3 du troisième grade. En catégorie B, ce sont 5 échelons du premier grade et 3 du deuxième grade qui sont concernés. Même La catégorie A-type ne démarrera désormais qu'à 1,04 fois le SMIC.

Pour la FSU Territoriale, c'est inacceptable. D'abord pour les agent.e.s concerné.e.s et pour ce que ça dit de la reconnaissance accordée à la fonction publique et au service public.

Une indemnité dite « différentielle » sera versée aux agent.e.s concerné.e.s pour compenser ce décalage. Pour autant, non seulement l'application de ce principe ne fait que rattraper le SMIC mais il signifie pour ces agent.e.s une stagnation salariale pour de nombreuses années. Ce sont les gains liés à la carrière passée qui sont annihilés et c'est le droit à la carrière qui est attaqué ! En outre, cette indemnité ne donne pas lieu à cotisation retraite, pénalisant doublement les collègues. Discriminé·es dans leur carrière, ces agent·es deviendront, après la mise en conformité des branches professionnelles, les seuls salarié·es de France à cotiser sur une base salariale inférieure au SMIC. C'est autant scandaleux qu'inacceptable !

Pour la FSU Territoriale, l'urgence est à revaloriser les salaires de manière significative par la revalorisation de 20% du point d'indice, l'indexation de sa valeur sur l'inflation et l'ajout de 80 points d'indice sur tous les échelons.

En attendant, il est nécessaire que l'indemnité différentielle soit intégrée au calcul des droits à la retraite, c'est une mesure de justice sociale minimale qui doit immédiatement être mise en œuvre.

Afin de construire le rapport de forces et mettre la pression sur le gouvernement, dans la continuité des actions entreprises par l'intersyndicale Fonction publique, la FSU Territoriale se saisira de toutes les opportunités pour construire les mobilisations nécessaires à la rentrée. Elle s'inscrira dans la journée d'action prévue à la rentrée, qui devra être la première étape d'une mobilisation dans la durée pour construire le rapport de force avec le gouvernement.

Elle étudie également la possibilité de saisir le Conseil d'Etat pour dénoncer cette injustice salariale.

A Bagnolet, le 12 juin 2026

